

Termes de Références - Évaluation d'impact (finale) du projet ÉDUCATION DES FILLES POUR UN AVENIR MEILLEUR DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS (ÉDUFAM)

1. Contexte

Le projet Éducation des filles pour un avenir meilleur dans la région des Grands Lacs (ÉDUFAM) est mis en œuvre par la Fondation Paul Gérin-Lajoie et le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) ainsi que les partenaires locaux¹ depuis décembre 2019.

Le projet vise ultimement à accroître l'autonomisation par l'éducation des filles, des adolescentes et des femmes (f/a/F) victimes des conflits, notamment les personnes réfugiées/déplacées/retournées et handicapées (RDRH), dans la région des Grands Lacs.

L'instabilité et la fragilité de la région des Grands Lacs (OECD, 2018), engendrés notamment par les crises de la RDC et du Burundi qui ont déclenché d'importants déplacements de population internes et externes (UNHCR, 2018) perturbent particulièrement le parcours éducatif des enfants, notamment des f/a, tant au cycle primaire que secondaire. Les recherches montrent que les filles en situation d'urgence sont désavantagées à tous les stades de l'éducation et qu'elles sont plus susceptibles de ne pas être scolarisées que dans les situations de non-urgence² (UNICEF 2021). Les filles ont également du mal à apprendre : on estime que d'ici 2030, une fille sur cinq dans les pays touchés par une crise ne sera pas en mesure de lire une phrase simple³. Cette situation de conflit dans la région des Grands Lacs amplifie les inégalités entre les femmes et les hommes, et la prévalence des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) (COCAFEM, 2018), obstacles importants à l'accès et au maintien des f/a à l'école.

Le projet ÉDUFAM s'aligne avec l'Objectif de Développement Durable N°4 (ODD 4) qui ambitionne de « *garantir une éducation de qualité, sans exclusion, équitable, avec possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie* » ainsi que l'ODD 5 qui vise à « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles* ». À travers plusieurs approches clés et innovations adaptées aux contextes des trois pays ciblés, le projet a pour objectif de **réduire les barrières structurelles et individuelles** à l'accès à une éducation de qualité et inclusive, afin d'améliorer l'autonomisation des filles, adolescentes et femmes. Ce projet est crucial pour le droit à l'éducation des filles et se base sur **des approches holistique, communautaire et féministe** dans le but d'apporter un **changement durable** et des **dynamiques transformatrices en faveur des femmes et des filles**.

2. Résumé du projet à évaluer

Le projet est financé par Affaires Mondiales Canada, pour un budget total de 16 millions (CAD), se déroule dans trois pays : République démocratique du Congo (RDC) (Lusenda, territoire de Fizi, Province du Sud-Kivu), Rwanda (Mahama, district de Kirehe, Province de l'Est) et Burundi (Kinama, commune de Gasorwe, Province du Muyinga).

En date du 31 mars 2024, dans ces trois zones, 24 écoles primaires et secondaires ont été ciblées par le projet (Rwanda : 5 écoles primaires et secondaires, RDC : 8 écoles primaires et 6 écoles secondaires, Burundi : 3 écoles primaires, 1 école secondaire et 1 école primaire et secondaire), où sont scolarisées

¹ La liste des partenaires locaux sera communiquée à la personne consultante une fois sélectionnée.

² [UNICEF – Reimagine Girls Education – Solutions to Keep Girls Learning in Emergencies](#) (2021)

³ Plan International. (2019). 'Left Out, Left Behind: Adolescent girls' secondary education in crises', Plan International. www.reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/PLANGIC_Education_Report-245x183-v4.pdf

plus de 19 000⁴ filles et adolescentes de 5 à 18 ans, dont 67% de réfugiées/déplacées, qui voient leur éducation améliorée. Par ailleurs, plus de 2830 filles et adolescentes en situation de vulnérabilité ont été accompagnées individuellement à réintégrer l'école. Près de 1600 adolescentes et femmes en situation de vulnérabilité ont bénéficié de formation professionnelle ou d'appui au développement d'activités génératrices de revenus (AGR) et plus de 840 femmes ont été renforcées dans leur engagement pour le droit à l'éducation des filles.

Le modèle mis en œuvre dans le projet ÉDUFAM s'inscrit dans la **théorie du changement** suivante :

(1) si les f/a/F, notamment celles plus vulnérables, ont accès à une éducation adaptée à leur besoin et d'une durée suffisante dans un environnement communautaire et familial engagé en faveur de leurs droits;

(2) si l'éducation/formation qu'elles reçoivent permet leur épanouissement (sûre, de qualité, axée sur l'égalité entre les genres (ÉEG), transformatrice remettant en question les stéréotypes) et les guide vers l'emploi et ;

(3) si les f/a/F connaissent leurs droits et ont les moyens et capacités de se faire entendre auprès des décideurs et participer activement aux processus décisionnels au sein de leur école, de la communauté dans les instances nationales et régionales ainsi qu'à travers des ODDF fortes et dynamiques ;

ALORS elles seront davantage autonomes. Elles pourront faire et déterminer leurs choix, contrôler leur vie, accéder aux ressources et aux opportunités économiques et influencer le changement social.

3. Durée du projet et suivi-évaluation

La mise en œuvre du projet ÉDUFAM a démarré en décembre 2019. Les activités dans les zones d'interventions se termineront le 30 septembre 2024 et le projet se clôturera le 31 décembre 2024.

Une étude des données de base s'est déroulée de mai à novembre 2020 à travers une méthode mixte pour collecter des données qualitatives et quantitatives. La conception de l'étude des données de base a reposé sur l'approche féministe participative fondée sur les valeurs de participation, d'inclusion et d'autonomisation des filles et des femmes. Cette étude a permis :

- 1) D'établir la situation de base du résultat ultime, à l'aide d'un index pour mesurer l'autonomisation des f/a/F développé dans le cadre de cette étude.
- 2) D'établir une situation de référence détaillée en proposant des valeurs (quantitatives et qualitatives) de référence pour les indicateurs des résultats intermédiaires, immédiats ainsi que les indicateurs d'extrants conformément au cadre de mesure de rendement (CMR) du projet.

Les méthodes de collecte de données suivantes ont été utilisées pour l'étude base :

- Des questionnaires administrés en personne dans les trois zones du projet
- Un sondage en ligne
- Des groupes de discussion semi-dirigés, notamment avec les f/a/F vulnérables

Le résultat ultime (index d'autonomisation) a été mis à jour à deux reprises, à la mi-projet (2022) et fin de projet (2024) et des collectes de données sur la base du CMR ont été effectués à chaque fin d'année de mise en œuvre projet (durant les périodes de mars-avril).

⁴ Données actualisées mai 2024 sur le nombre de filles dans les 24 écoles.

4. Bien-fondé du mandat

Les activités du projet ÉDUFAM se terminent auprès des bénéficiaires le 30 septembre 2024. Cette évaluation s'inscrit donc à la fin de cinq années de mise en œuvre du projet. Le processus de conception des présents Termes de Référence (TDR) a été réalisé de façon participative, impliquant les partenaires principaux du projet.

L'objectif global de cette évaluation finale est d'analyser et documenter si les objectifs fixés ont été atteints et déterminer les effets positifs et négatifs, prévus et imprévus, directs et indirects ainsi que les impacts induits par le projet. Plus précisément, l'évaluation permettra de déterminer dans quelle mesure le projet a amélioré l'autonomisation des filles, adolescentes et femmes (f/a/F) victimes des conflits, notamment les personnes RDRH, à travers l'éducation.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

- Évaluer l'**efficacité**, c'est-à-dire si et dans quelle mesure les objectifs visés et les résultats du projet ont été atteints par rapport à la situation de départ. L'évaluation finale prendra en compte les mêmes indicateurs ;
- Évaluer la **performance** et la **qualité des activités** réalisées ;
- Évaluer la **pertinence** du projet en lien avec les besoins des f/a/F et des communautés ciblées ainsi qu'en lien avec le contexte de chacune des zones d'intervention ;
- Évaluer les impacts positifs et négatifs du projet auprès des bénéficiaires directs et indirects,
- Identifier les principaux **points forts**, les **faiblesses** et les **défis** du projet, ainsi que les **facteurs de réussite/échec et de pérennité** des résultats obtenus ;
- Évaluer la **viabilité et la durabilité** des actions et bénéfices du projets ;
- Examiner l'**efficacité** du projet, dont la **performance organisationnelle et financière** de tous les partenaires ;
- Évaluer la **cohérence** interne et externe du projet et apprécier la **mobilisation et l'implication** des partenaires, des acteurs et des parties prenantes du projet, y compris les f/a/F ciblées par le projet; (y compris les personnes ciblées) ;
- Apprécier dans quelle mesure le projet ÉDUFAM, et plus particulièrement le "**modèle ÉDUFAM⁵**" a pris en compte **dans sa conception et dans sa mise en œuvre les principes d'équité, d'inclusion et d'intersectionnalité** – en référence aux groupes vulnérables, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Il conviendra d'apprécier dans quelle mesure le projet ÉDUFAM a été **transformateur des relations de pouvoir et de genre ("gender transformative⁶)**;
- Évaluer des **mécanismes de suivi dans un contexte fragile**;
- Fournir des **recommandations** aux partenaires, bailleurs de fonds et autres organisations ou structures de la coopération internationale et acteurs étatiques de la recherche, pour une **mise à l'échelle** du programme (dans les trois pays, ou autre région).

Les résultats de l'évaluation serviront aux organisations du projet et au bailleur de fonds, mais ils pourront aussi être utilisés par d'autres utilisateurs tels que :

- Les gouvernements rwandais, burundais et congolais et services techniques éducatifs impliqués ;
- Les bailleurs de fonds nationaux et internationaux ;

⁵ Le projet ÉDUFAM a mis en œuvre des approches constituant un modèle d'intervention auprès des filles et des communautés dans les contextes fragiles qui est en cours de capitalisation (été 2024). Les documents de capitalisation seront disponibles et fournis à la firme de consultance sélectionnée.

⁶ Pour plus de références:

[GENDER TRANSFORMATIVE EDUCATION Reimagining education for a more just and inclusive world \(UNICEF, UNGEI, Plan\), 2021](#)
[Gender-Transformative Programming, UNICEF, 2022](#)

- Les parties prenantes du projet : les jeunes filles et femmes, le personnel éducatif, les communautés, etc. ;
- Les associations et les communautés locales autour des écoles dans les régions de mise en œuvre : populations, autorités locales, Comités de parents, comité de gestion scolaire, etc.
- Les autres Partenaires impliqués dans le secteur de l'éducation (Nations-Unies, Organisations Non Gouvernementales (ONG), centres universitaires et de recherche).

De plus, des liens avec le travail de capitalisation et de mise à l'échelle réalisé préalablement pour le projet ÉDUFAM devront aussi être intégrés dans l'évaluation finale⁷.

5. Méthodologie

5.1 Champs d'application et approches méthodologiques

L'évaluation portera sur les trois zones du projet suivantes : République démocratique du Congo (RDC) (Lusenda, territoire de Fizi, Province du Sud-Kivu), Rwanda (Mahama, district de Kirehe, Province de l'Est) et Burundi (Kinama, commune de Gasorwe, Province du Muyinga). Dans ces trois zones, les 24 écoles primaires et secondaires identifiées seront ciblées par l'évaluation.

L'évaluation doit être conçue pour se concentrer sur les résultats (ultime, intermédiaires et immédiats) et extrants afin d'évaluer l'impact. L'évaluation devrait se concentrer sur un large éventail de bénéficiaires et de parties prenantes et les inclure dans le processus d'évaluation. Une liste des acteurs-trices parties prenantes du projet sera fournie à la firme de consultance choisie.

Cette évaluation devra prendre en compte toutes les activités du programme réalisées du 10 décembre 2019 au 30 septembre 2024.

Il est recommandé d'adopter une approche participative et itérative, incluant une phase de démarrage et de préparation interne et une phase de préparation externe importantes. L'évaluation devra adopter une **approche mixte** (quantitative et qualitative) pour la collecte et l'analyse des données. En considérant les risques d'accès à cause de potentielles restrictions de mouvement ou enjeux sécuritaires, l'équipe d'évaluation devra considérer la possibilité d'organiser certains entretiens et entrevues à distance et assurer également une étude documentaire robuste avant d'organiser des séjours terrains.

Plus particulièrement, les méthodes utilisées seront les suivantes :

- Une revue et analyse documentaire notamment :
 - Plans de Mise en Œuvre du Projet (PMO)
 - Étude des données de base
 - Rapports semestriels et annuels des opérations
 - Plans de travail annuels
 - Mise à jour mi projet de l'index d'autonomisation
 - Stratégie de pérennisation
 - Rapports/documents de capitalisation
 - Toute autre documentation en lien avec les activités et jugées pertinentes.
- La compilation des données en lien avec le Cadre de Mesure de Rendement via les indicateurs du projet couvrant la période allant de décembre 2019 au 31 mars 2024 ;
- Un déplacement dans les trois zones d'intervention d'évaluation auprès des acteurs, des partenaires et des bénéficiaires du projet.

Par ailleurs, une analyse du niveau de prise en compte des facteurs de diversités, notamment genre, âge et situation de handicap se fera de façon transversale, sur la base de la Stratégie égalité des Genre du projet ÉDUFAM.

⁷ Les résultats des travaux de capitalisation et de mise à l'échelle seront fournis au/à la consultant.e choisi.e pour ce mandat.

5.2 Critères et questions d'évaluation

L'évaluation se basera sur les six critères d'évaluation définis par l'OCDE⁸, dans sa version mise à jour, dans laquelle les aspects **genre, équité et droits humains** seront traités de manière transversale.

Critères	Questions et sous-questions indicatives (à vérifier, préciser, prioriser pendant les phases de démarrage et préparation)
<p>Efficacité <i>Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure, l'objectif ultime d'accroître l'autonomisation des filles, adolescentes et femmes victimes des conflits, notamment les RDRH, par l'éducation, a-t-il été atteint ? <ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il des différences entre les trois zones d'intervention ? - Quelle est la contribution des f/a/F dans l'atteinte des résultats escomptés ? - Quelles sont les perceptions des bénéficiaires directs et des autres membres des communautés par rapport aux bénéfices apportés par les activités d'ÉDUFAM ? Les f/a/F ciblées par cet objectif sont-elles satisfaites des résultats du projet ? - L'objectif a-t-il été atteint de façon similaire selon le statut (RDR) et la situation de handicap ? 2. Dans quelle mesure, les objectifs d'accès équitable à une éducation inclusive et maintien accrus des f/a/F RDRH ont-t-ils été atteints ? <ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il des différences entre les trois zones d'intervention ? - Y-a-t-il des différences pour les filles et les garçons, pour les personnes réfugiées et celles de la communauté hôte, les personnes vivant avec un handicap et les enfants issus des ménages vulnérables ? - Quelles activités et/ou approches ont davantage contribué à l'atteinte de cet objectif ? - Quels sont les utilisations et effets des réhabilitations des écoles et latrines sur l'accès à l'éducation et la rétention à l'école dans les zones d'intervention ? - Quels sont les facteurs qui ont conduit à des taux d'inscription et de maintien scolaire plus élevés pour les filles par rapport à ceux des garçons et/ou vice-versa ? 3. Dans quelle mesure les objectifs de prestation améliorée d'une éducation formelle et d'une formation professionnelle de qualité ont-ils été atteints ? <ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il des différences entre les trois zones d'intervention ? - Dans quelle mesure ÉDUFAM a-t-il pu accroître les capacités des acteurs éducatifs et des services techniques de l'éducation à offrir des programmes éducatifs de niveau primaire et secondaire de qualité, inclusifs et sensibles au genre et aux conflits ?

⁸ <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure ÉDUFAM a-t-il pu accroître les capacités des acteurs éducatifs, des élèves et des communautés à assurer la protection et le bien-être physique et mental des f/a et du personnel enseignant en milieu scolaire, dont les RDRH ? - Dans quelle mesure ÉDUFAM a-t-il pu accroître les capacités des partenaires et des acteurs privés à concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle inclusifs, axés sur les besoins des f/a/F déscolarisées, dont les RDRH, et menant à l'emploi ? <p>4. Dans quelle mesure l'objectif d'accroître la voix et leader des f/a/F dont RDRH, dans les processus décisionnels qui les concernent et la revendication de leur droit à l'éducation a-t-il été atteint ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il des différences entre les trois zones d'intervention ? - Dans quelle mesure ÉDUFAM a-t-il renforcé les capacités des f/a/F, dont les RDRH, et des membres des structures impliquées dans la gestion de l'éducation, en matière de gouvernance inclusive et de prise de décision ? - Dans quelle mesure ÉDUFAM a-t-il renforcé les capacités de la COCAFEM, de ses membres et d'autres organisations féminines, dont de RDRH, à défendre leurs droits, dont le droit à l'éducation, et à faire du plaidoyer aux niveaux national et régional ? <p>5. En référence aux normes et standards tels que les normes minimales de l'INEE pour l'éducation⁹, ÉDUFAM a-t-il été efficace pour répondre aux urgences ?</p> <p>6. Quelles ont été les incidences des mesures sanitaires (COVID-19 notamment) quant à l'efficacité du projet ?</p> <p>7. Le projet a-t-il contribué à renforcer les capacités des parties prenantes nationales/et ou provinciales et/ou régionales et/ou locales et autres structures rattachées ? Quelles sont les évidences/preuves qui attestent ce constat ?</p> <p>8. La théorie du changement et le cadre de résultats reposent-ils sur une analyse de la situation en matière d'égalité entre les sexes, sur une analyse de l'économie, de la situation politique et sur les droits humains ? Si oui, dans quelle mesure ?</p>
<p>Pertinence <i>Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux</i></p>	<p>1. Dans quelle mesure les interventions d'ÉDUFAM répondent-elles aux besoins et aux priorités des populations des zones d'intervention (notamment durant les périodes d'urgence dont la COVID-19 ou les déplacements de populations importants), et des priorités du secteur de l'éducation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins et priorités avaient-ils été effectivement identifiés avant le démarrage et pendant la mise en œuvre du programme ? - La communauté a-t-elle été suffisamment impliquée dans le ciblage des besoins et priorités des populations en zones d'intervention ? - Le projet est-il considéré comme nécessaire/utile par les populations ? - ÉDUFAM était-il bien conçu et adapté pour traiter ces besoins/priorités ? (Analyse du contexte, théorie du changement, analyse des risques, etc.)

⁹ les Normes minimales de l'INEE pour l'éducation (NM INEE) fournissent un cadre pour une éducation de qualité inclusive et équitable; la dernière version est disponible ici [Normes minimales de l'INEE pour l'éducation, édition 2024](#)

<p><i>politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs et la conception de l'intervention correspondent-ils aux besoins et priorités des autres parties prenantes (autorités, partenaires, institutions et bailleurs de fonds, etc.) ? <p>2. Le projet a-t-il adapté son action en fonction du contexte d'intervention (déterminants socioculturels et historiques, politique, contraintes logistiques, cadre réglementaire, environnement, etc.) et a tenu compte de son évolution ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction des zones, régions, districts, dans quelle mesure l'adaptation et/ou la priorisation étaient-ils pertinents avec les objectifs envisagés du projet ? - Les critères d'identification des communautés bénéficiaires/zones d'intervention étaient-ils pertinents ? - Le projet a-t-il tenu compte du contexte : depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre? - Y a-t-il eu une adaptation du projet auprès des bénéficiaires selon le contexte d'intervention dans les trois pays ? <p>3. Dans quelles mesures les groupes les plus vulnérables – f/a/F victimes de conflits, RDRH, personnes en situation de handicap, familles à faible revenu ont été considérés dans la conception et la mise en œuvre du projet ?</p>
<p>Cohérence <i>Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution.</i></p>	<p>1. Existe-t-il des complémentarités/synergies entre ÉDUFAM et d'autres projets ou programmes des partenaires, bailleurs de fonds ou gouvernements/autorités ? Comment cette complémentarité a contribué à l'atteinte des objectifs du programme ?</p> <p>2. L'intervention est-elle compatible avec les autres interventions menées par d'autres acteurs au sein des deux secteurs d'intervention (éducation et EFH) dans les trois zones d'intervention ?</p> <p>3. Dans quelle mesure l'approche de « consortium » et complémentarité des volets éducation et EFH a contribué à l'atteinte des résultats observés dans les zones d'intervention en comparaison à d'autres programmes individuels dans les zones d'intervention ?</p> <p>4. Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle la législation et les initiatives nationales visant à améliorer l'égalité des sexes et les droits de la personne ? Quels enseignements peuvent être tirés ?</p>

Efficiences

Mesure dans laquelle l'intervention produite, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps.

1. Les activités d'ÉDUFAM ont-elles été mises en œuvre comme prévu ?

- Quels sont ou ont été les principaux facteurs qui ont influé (positivement ou négativement) sur la réalisation ou la non-réalisation des activités ?
- Quelle est la performance organisationnelle et financière des trois partenaires de gestion (FPGL, CECI, COCAFEM) en matière de coordination, de mécanismes de collaboration, de partage de bonnes pratiques, de gestion participative et de suivi du projet ?
- Quelle est la performance organisationnelle et financière des cinq partenaires de mise en œuvre (Maison Shalom, CARITAS Goma, CAFOB, COFAS, ProFemmes) en matière de coordination, de mécanismes de collaboration, de partage de bonnes pratiques, de gestion participative et de suivi du projet ?
- Les ressources nécessaires ont-elles été déployées dans le temps et adaptées aux évolutions du contexte des trois pays d'intervention, des besoins des bénéficiaires et autres parties prenantes et des risques identifiés ?

2. Quels ont été les avantages obtenus par rapport aux coûts ? Les ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) ont-elles été allouées de manière stratégique pour atteindre les résultats du projet, pour chaque groupe d'activités (réhabilitations scolaires, formations, etc.), y compris les objectifs liés à l'équité et au genre ?

- Les fonds investis dans ÉDUFAM sont-ils à la hauteur et proportionnels aux résultats atteints en tenant compte du contexte et des défis existants lors de la mise en œuvre ?
- L'approche de consortium et de volets doubles - Éducation et EFH - est-elle coût-efficace comparée à d'autres approches individuelles dans le secteur de l'éducation visant à améliorer l'autonomisation ?
- Les ressources humaines étaient-elles qualifiées pour atteindre les résultats ? L'équipe projet a-t-elle apporté les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet ?
- Les ressources matérielles étaient-elles suffisantes pour atteindre les résultats du projet ?

3. Les résultats du projet ont-ils été suivis de manière crédible et systématique ? Des données de référence et des systèmes de suivi ont-ils été mis en place pour produire des données régulières et utiles ?

- Les partenaires ont-ils effectué des évaluations de risques appropriées et ont-ils été en mesure de proposer des réponses et mesures d'atténuation pour surmonter les difficultés identifiées dans l'analyse des risques tout au long de la période du projet ?

4. Des ressources différentes ont-elles été allouées d'une manière tenant compte de l'égalité entre les sexes ?

- Si oui, de quelle manière ont-elles été allouées ?
- L'allocation différenciée des ressources était-elle appropriée ? Les coûts d'investissement par personne ciblée sont-ils en adéquation avec les besoins différenciés des personnes de sexes différents ?

Impact

Mesure dans laquelle l'intervention a généré ou devrait générer des effets significatifs, positifs ou négatifs, voulus ou non, à un niveau supérieur.

1. Quels sont les **effets potentiellement transformateurs à court et moyen termes de l'intervention** sur les populations visées par le projet ?
- Si des effets à court termes ont eu lieu, quelle est la probabilité que ceux-ci perdurent à moyen et long termes ?
2. Comment le modèle ÉDUFAM qui combine les approches (suivi individualisé, contrat social, centre d'excellence, plaidoyer/voix leadership) a-t-il joué un rôle transformateur ? La combinaison des approches a-t-elle permis d'avoir un plus grand impact pour les populations ?
3. Comment l'intervention a-t-elle contribué à favoriser les évolutions générales sur le plan du développement, positives ou négatives, intentionnelles ou non, au niveau des groupes particulièrement défavorisés et vulnérables (différenciation possible selon l'âge, le revenu, le sexe, l'origine ethnique, etc.)
4. Dans quelle mesure les impacts liés au genre se croisaient-ils avec d'autres barrières sociales, notamment la « race »/l'origine ethnique, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle, de manière à contribuer à des différences en termes d'expérience et de réalisation ?
 - Le projet a-t-il permis d'avoir une meilleure compréhension sur les questions du genre ? Et sur le bien-être des populations et les habitudes des membres de la communauté ?
 - Comment les normes et les barrières sexuées en vigueur dans le contexte politique, économique, religieux, législatif et socioculturel plus vaste ont-elles influé sur les réalisations ?
4. Quel est l'impact du projet en termes d'environnement/climat dans les trois zones du projet ?

Viabilité/durabilité

Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

1. Dans quelle mesure les bénéfices d'ÉDUFAM perdurent ou sont susceptibles de perdurer ?
 - Les activités de pérennisation de la stratégie de pérennisation ont-elles été mises en œuvre ? Quels sont leurs effets potentiels ? Dans quelle mesure l'impact a-t-il contribué à des rapports de force égaux entre les personnes de sexe différent ainsi qu'à l'évolution des normes et des systèmes sociaux ?
 - Quels signes sur le terrain montrent une potentielle pérennisation du modèle ÉDUFAM ?
 - Dans quelle mesure les mécanismes institutionnels existants au niveau central (Ministère par exemple) et au niveau décentralisé (provinces, collectivités, districts) permettront la continuité des activités après la fin du programme ?
 - Quels mécanismes endogènes et autonomes sont en place dans les communautés pour l'entretien des équipements et infrastructures scolaires, la poursuite de l'offre d'une éducation de qualité et l'appui au travail du personnel éducatif ? Ces mécanismes pourront-ils se perpétuer après la fin du projet ?
2. Des mécanismes ont-ils été mis en place pour promouvoir la réalisation de l'égalité entre les sexes sur le long terme ?
 - Dans quelle mesure le projet met en place des mesures de mitigation de tout effet négatif telles que les VSBG, les discriminations, les normes socio-culturelles ?
3. L'intervention a-t-elle contribué à l'égalité entre les sexes au sein des systèmes juridique, politique, économique et social plus vastes ? Si oui, de quelle manière et dans quelle mesure ? Cela s'est-il traduit par des changements durables au niveau de normes sociales préjudiciables pour les personnes de tous sexes ou d'un sexe donné ? Si non, pourquoi pas ?
4. Dans quelle mesure ÉDUFAM peut être étendu à d'autres régions du pays (mise à échelle) ? Sur quels types d'évidence/preuves peut-on se fonder objectivement pour justifier ce constat ?

5.3. Principaux livrables

Le processus d'évaluation inclura trois phases et les principaux livrables sont listés ci-dessous.

Livrables pour la phase 1. Phase de démarrage

- Un plan d'évaluation et un calendrier de travail
- Examen approfondi (desk review) des informations disponibles
- Rapport de démarrage (incluant méthodologie, échantillonnage, calendrier, budget prévu, logistique, indicateurs de mesure qualitative et quantitative, liste des acteurs-trices identifiés, les outils de collecte de données)

Livrables pour la phase 2. Phase de collecte

- Rapport sur les résultats préliminaires à la suite de la collecte des données

Livrables pour la phase 3. Rédaction du rapport d'évaluation finale

- Rapport final détaillé
- Résumé analytique d'environ 15 pages du rapport final des principales conclusions (*en français et en anglais*)
- Courte présentation PowerPoint des résultats et recommandations (*en français et en anglais*)
- **Résumé visuel/graphisé de quatre pages (avec des infographies)** destiné à un public plus large et non technique (*en français et en anglais*)

5.4 Calendrier prévisionnel des livrables

Description	Livrables	Échéances
Phase 1 - démarrage		
Rencontre préliminaire avec le groupe de référence (FPGL/CECI)	Plan d'évaluation avec un calendrier de travail	Fin août 2024
Examen approfondi (desk review) des informations disponibles	Discussions préliminaires sur les principaux résultats de la revue de littérature pour mieux définir la méthodologie	1-15 septembre 2024
Conception de la stratégie d'échantillonnage, de la collecte de données et des outils correspondants, et préparation du rapport de démarrage	Rapport de démarrage comprenant le plan de travail, l'approche méthodologique, l'obtention des autorisations éthiques, les instruments à utiliser, les protocoles d'entretien et de visite sur le terrain, les grandes lignes annotées du rapport final, à présenter et à approuver par le groupe de référence de l'évaluation.	15-30 septembre 2024 (1 ^{er} paiement 30%)
Phase 2 - Collecte		
Collecte, nettoyage et analyse des données quantitatives pour l'évaluation finale (présentiel dans les trois pays et à distance si besoin)	Rapport sur les résultats préliminaires	15-30 octobre 2024 (2 ^e paiement 30%)
Présentation des résultats préliminaires lors d'un atelier avec les principales parties prenantes de l'évaluation à la fin du séjour terrain	Organisation et animation d'un atelier virtuel de présentation des résultats préliminaires (virtuel)	Fin octobre (en même temps que les symposiums nationaux)
Phase 3 – Rédaction		

<p>Rédaction du rapport final détaillé, du rapport sommaire, de la présentation power point et de l'infographie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation détaillé (ébauche puis version finale) • Rapport sommaire d'évaluation (15 pages) • Présentation ppt 	<p>30 novembre 2024</p>
<p>Diffusion et visibilité des résultats de l'évaluation Animation d'un atelier de présentation des résultats et réalisation de la synthèse graphique</p>	<p>Présentation des résultats les conclusions et les recommandations qui se dégagent lors d'une rencontre virtuelle final avec les principales parties prenantes de l'évaluation</p> <p>Brief d'évaluation avec infographies (pour diffusion large grand public)</p>	<p>décembre 2024</p>

6. Mode de gestion

L'équipe d'évaluation travaillera sous la supervision des chargées de projet de la Fondation Paul Gérin-Lajoie et du CECI et de la coordinatrice régionale de la COCAFEM (« groupe de référence d'évaluation »), en étroite collaboration et en appui à l'ensemble des équipes et des partenaires terrain.

Les personnes consultantes doivent organiser elles-mêmes le programme des visites de terrain et les réunions avec les parties prenantes. Ils utiliseront leurs propres ordinateurs, tablettes et outils de recueil de données, appareils photographiques et vidéo pour la collecte des données et la rédaction des rapports durant toute la consultation.

Les frais suivants seront pris en charge par les organisations du projet :

- Vols internationaux, régionaux, transport local, voyages au Canada
- Logement
- Repas
- Faux frais
- Enregistrement lié à l'obtention d'un visa
- Photos liées à l'obtention d'un visa
- Frais de messagerie liés à l'obtention d'un visa
- Frais de traduction

L'équipe d'évaluation fournira des mises à jour bi-hebdomadaires sur l'avancement de l'évaluation.

7. Profil et Expérience attendus de l'équipe d'évaluation

La firme de consultation/ consultant-e sélectionnée sera responsable de la création d'une équipe d'évaluation. Le minimum requis est que l'équipe soit composée d'au moins **un-e chef-fe de projet (international-e ou local-e) et un-e expert-e local-e chargé-e de la coordination dans les zones du projet. L'équipe d'évaluation devra être composée d'experts nationaux des trois zones du projet si possible.** La répartition exacte du travail sera décidée par la firme, mais en général, le/la chef-fe d'équipe sera responsable des discussions, des négociations, des décisions finales, de la forme de l'évaluation, tandis que les autres membres de l'équipe seront chargés des questions plus techniques (révision des rapports techniques, entretiens approfondis avec les prestataires de services, les décideurs, les parents, révision des rapports de recherche existants, etc.)

Les membres de l'équipe doivent avoir les compétences suivantes :

- Expertise dans le domaine de l'éducation ou des sciences sociales connexes (Master ou PhD).

- Grande expérience des évaluations quantitatives et qualitatives dans le secteur de l'éducation et de l'égalité des genres.
- Bonne maîtrise des outils de suivi-évaluation et de gestion axée sur les résultats ;
- Excellente maîtrise des problématiques des inégalités femme-homme et de l'intersectionnalité;
- Excellentes compétences en matière de rédaction de rapports.
- Connaissance du contexte des trois pays d'intervention, de préférence dans le secteur de l'éducation.
- Compréhension des aspects techniques de l'éducation des filles.
- Connaissance des organisations de la coopération internationale, de préférence dans le secteur de l'éducation.
- Maîtrise du français et de l'anglais.
- Excellente maîtrise de l'une des trois des langues locales (Kinyarwanda/Kirundi/ Swahili)
- Bonne capacité de présentation, de communication et de dialogue avec les communautés.

8. Conditions de paiement et procédure de candidature

Le paiement se fera en trois (3) versements comme suit :

- 30 % du paiement total à l'achèvement de l'analyse de littérature, de la soumission du rapport de démarrage avec le plan de travail et la méthodologie, la théorie du changement et les instruments et protocoles de recherche.
- 30 % du paiement total à l'achèvement de la collecte et de l'analyse des données quantitatives et qualitatives, y compris les visites sur le terrain pour l'évaluation.
- 40 % du montant total du paiement à l'achèvement du rapport final, à l'examen et à l'intégration des commentaires du groupe de référence

Les dossiers de candidature doivent comporter au minimum les pièces ci-après :

- Une lettre de soumission d'offres technique et financière signée ;
- La compréhension de l'étude, la méthodologie détaillée d'exécution de l'étude et le chronogramme;
- Le(s) curriculum vitae détaillé du/de la consultant-e principal-e et de son équipe;

Les offres rédigées en langue française seront envoyées par mail avec la mention « Recrutement d'une personne consultante pour la réalisation d'une évaluation finale ÉDUFAM ».

Les dossiers de candidature devront être envoyés aux adresses suivantes : rh@fondationpgl.ca

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers est prévue pour le 4 août 2024.

ANNEXES

- ANNEXE I. Processus et méthodes d'évaluation des propositions

Après l'ouverture, chaque proposition sera évaluée d'abord sur ses mérites techniques, puis sur son prix. La proposition ayant la meilleure valeur globale, composée des mérites techniques et du prix, sera recommandée pour approbation.

Un panel d'évaluation sera composé de 3 personnels techniques (FPGL, CECI, COCAFEM)

La pondération globale entre l'évaluation technique et l'évaluation du prix sera la suivante : La composante technique comptera pour 70% du total des points attribués et la composante financière comptera pour 30% du total des points attribués. Le **score technique** évalué doit être égal ou supérieur à 70 points alloués à l'évaluation technique afin d'être considéré comme techniquement conforme et d'être pris en compte dans l'évaluation financière (voir les critères d'évaluation technique ci-dessous).

Rubriques	Maximum
Organisation et Méthodologie	50
<i>Raisonnement et compréhension des TDRs</i>	<i>10</i>
<i>Offre financière</i>	<i>10</i>
<i>Stratégie et méthodologie de l'évaluation</i>	<i>20</i>
<i>Calendrier de l'évaluation</i>	<i>10</i>
CV des experts	50
TOTAL DES POINTS	100